

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 24 AVRIL 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**25/023/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 1<sup>ère</sup> répartition.**

25-42093-DSPI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faites aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025 d'un montant de 202 000 euros (Deux-cent deux mille euros), dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour des associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1**

Sont attribuées les subventions suivantes à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

<b>Associations</b>	<b>Objet</b>	<b>Numéro de Dossier</b>	<b>Tiers</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant en Euros</b>
Le club des marseillaises	Organisation de la 15ème édition de la Marseillaise des Femmes les 16,17 et 18 Mai 2025	00014389	43908	27B bd Notre Dame 13011 Marseille	500
Association familiale du centre social Bois Lemaître	Développement d'activités axées autour du bien être physique et mental pour les habitantes du 12ème arrondissement	00014352	11577	Villa Emma - Avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	2 000
Association familiale du centre social Bois Lemaître	Développement d'activités et sorties autour du droit/santé et bien être des habitantes du 12ème arrondissement	00014714	11577	Villa Emma – Avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	2 000
Cinclus	Course de 8 équipes de 12 « Wonder Women » équipées d'unTee shirt de couleur d'un des 12 Rubans Colorés qui symbolisent la lutte pour une cause	00015404	180902	35 route des 3 Lucs La Valentine 13012 Marseille	500

**ARTICLE 2**

Le montant de la dépense, soit 202 000 euros (Deux-cent deux mille euros), dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - Article 65748.1 - Chapitre 65 - Service 03383 – Sous chapitre 4212.60.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**